S.M.E.P.

SYNDICAT MIXTE D'ETUDE ET DE PROGRAMMATION EN VUE DE LA REVISION DU SCHEMA DIRECTEUR LOCAL DE LA FRANGE OUEST DU PLATEAU DE BRIE

* *

*

Siège Social : 2 rue Verdun
77170 Brie-Comte-Robert
Tél. : 01.60.62.15.80
E-mail : syndicats@briecomterobert.fr

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU JEUDI 07 JUIN 2018

Nombre de délégués : 27
Présents : 27

L'an deux mille dix-huit, le sept juin à **dix-neuf heures trente**, le Conseil Syndical légalement convoqué le **1er juin** s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean LAVIOLETTE,

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames BOYARD, FONTBONNE, SANTIN, SPRUTTA-BOURGES (suppléante M. BENOÎT), et VINIT
Messieurs COLAS, LAVIOLETTE, SAUVIGNON, GHIRARDELLO, WOFSY, DEBRAY, VILLAÇA, PIOCELLE-CORNILLION, JUBAULT, DARMON, LE JAOUEN, PAPIN, SCHMIT, TIENNOT, LAZERME, ONETO, SALMON, GARCIA, GIOVANNONI, GAUTIER, LAURENT, MARCY.

Le quorum étant atteint, Le Président déclare la séance ouverte

Le procès verbal de la séance du 11 avril 2018 a été approuvé à l'unanimité.

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

S.M.E.P.

SYNDICAT MIXTE D'ETUDE ET DE PROGRAMMATION EN VUE DE LA REVISION DU SCHEMA DIRECTEUR LOCAL DE LA FRANGE OUEST DU PLATEAU DE LA BRIE

* *
*

REÇU
15 JUIN 2018
SOUS-PRÉFECTURE DE TORCY

Nombre de délégués : 27
Présents : 27

SEANCE DU JEUDI 07 JUIN 2018

N° 7-2018
OBJET : Installation d'un nouveau délégué titulaire au conseil syndical

Monsieur Dominique STABILE, Maire de Servon et Président du Syndicat du SMEP, est décédé le 20 avril 2018.

Le Conseil municipal de la commune de Servon a procédé à l'élection du Maire par délibération N° 29/2018 en date du 03 mai 2018.

Monsieur Marcel VILLAÇA a été élu Maire de Servon.

Par ailleurs, la communauté de communes de l'Orée de la Brie a dû procéder au remplacement d'un de ses délégués.

Par délibération N° 24-2018, le Conseil communautaire de l'Orée de la Brie a procédé à l'installation de Monsieur Marcel VILLAÇA en remplacement de Monsieur Dominique STABILE.

Par délibération N° 30-2018, les membres du conseil communautaire ont procédé à la désignation d'un nouveau membre titulaire représentant de la Communauté de commune de l'Orée de la Brie au sein du Syndicat Mixte d'Etude et de Programmation (S.M.E.P).

Monsieur Marcel VILLAÇA a été désigné membre titulaire en remplacement de Monsieur Dominique STABILE

Il convient, de fait, de procéder à l'installation de ce même membre au sein du Conseil syndical.

Les membres du Conseil syndical :

- **Prennent acte** de l'installation de Monsieur Marcel VILLAÇA nouveau délégué titulaire du Conseil syndical.

Fait à Brie-Comte-Robert, le 08 juin 2018

Jean LAVIOLETTE
Président,

FRANGE OUEST PLATEAU DE LA BRIE
SMEP
77

Reçu en Préfecture : 15/06/2018
Exécutoire le : 08/06/2018
Affiché le : 26/06/2018

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

S.M.E.P.

SYNDICAT MIXTE D'ETUDE ET DE PROGRAMMATION EN VUE DE LA REVISION DU SCHEMA DIRECTEUR LOCAL DE LA FRANGE OUEST DU PLATEAU DE BRIE

* *

*

REÇU
15 JUIN 2018
SOUS-PRÉFECTURE DE TORCY

Nombre de délégués : 27
Présents : 27

SEANCE DU JEUDI 07 JUIN 2018

N° 8-2018
OBJET : Election du Président

Suite au décès du Président du Syndicat du SMEP, Monsieur Dominique STABILE le 20 avril 2018 et conformément à la réglementation en vigueur, il convient de procéder à l'élection d'un nouveau Président du Syndicat Mixte d'Etude et de Programmation en vue de la révision du Schéma Directeur Local de la Frange Ouest du Plateau de Brie.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, l'élection du Président d'un syndicat mixte suit les mêmes règles que celles prévues pour les conseils municipaux aux articles L 2122-7 et suivants.

Présidence de l'assemblée :

En application des articles L 5211-9 et L 21228-8 du CGCT, la séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du Président est présidée par le plus âgé des membres du Conseil syndical. En l'espèce, la séance sera présidée par Monsieur LE JAOUEN

Monsieur LE JAOUEN procèdera à l'appel nominal des membres du Conseil syndical afin de constater que la condition de quorum posée à l'article L2121-17 du CGCT est remplie.

En application des articles L.5211-2 et L.2122-7 du CGCT, le Président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil syndical.
Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité, le candidat le plus âgé est déclaré élu.

Le Conseil syndical désignera deux assesseurs :

Déroulement de chaque scrutin :

Chaque conseiller syndical, à l'appel de son nom, s'approche de la table de vote. Il fait constater au Président qu'il n'est porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la collectivité. Le Président le constate sans toucher l'enveloppe que le conseiller syndical dépose lui-même dans l'urne prévue à cet effet.
Le nombre des conseillers ne souhaitant pas prendre part au vote, à l'appel de leur nom, est enregistré.

Déclaration de candidature :

Le Président demande aux membres présents, candidats à la présidence, de bien vouloir se déclarer.

Le Conseil syndical est donc invité à procéder à l'élection du Président,

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Suite délibération 8-2018
Election du Président

Le conseil choisi deux assesseurs :

- Madame Audrey SANTIN
- Monsieur Luc SAUVIGNON

Candidats déclarés :
- Monsieur Jean LAVIOLETTE
- Monsieur Jean-François ONETO
- Monsieur Michel PAPIN

Le dépouillement du vote

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
b. Nombre de votants : 27
c. Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 27
d. Nombre de bulletins blanc ou nul : 0
e. Nombre des suffrages exprimés (c-d) : 27

Candidat : Monsieur Jean LAVIOLETTE : 14 voix (quatorze)
Candidat : Monsieur Jean-François ONETO : 7 voix (sept)
Candidat : Monsieur Michel PAPIN : 6 voix (six)

Monsieur Jean LAVIOLETTE, ayant obtenue la majorité relative, a été proclamé Président, et a été installé.
Monsieur Jean LAVIOLETTE a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

Fait à Brie-Comte-Robert, le 08 juin 2018

Jean LAVIOLETTE
Président,

FRANGE OUEST PLATEAU DE LA BRIE
SMEP
77

Reçu en Préfecture : 08/06/2018
Exécutoire le : 08/06/2018
Affiché le : 26/06/2018

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

S.M.E.P.

SYNDICAT MIXTE D'ETUDE ET DE PROGRAMMATION EN VUE DE LA REVISION DU SCHEMA DIRECTEUR LOCAL DE LA FRANGE OUEST DU PLATEAU DE BRIE

* *

*

REÇU
15 JUIN 2018
SOUS-PRÉFECTURE DE TORCY

Nombre de délégués : 27
Présents : 27

SEANCE DU JEUDI 07 JUIN 2018

N° 9-2018
OBJET : Fixation du nombre de vice-présidents

Conformément aux dispositions de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le bureau est composé du Président, d'un ou de plusieurs Vice-présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres.

Le nombre de Vice-présidents est librement déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif de celui-ci.

De plus, l'article 6 des statuts du syndicat précise que le bureau est composé du président et d'un ou plusieurs vice-présidents élus par le comité syndical. Le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant.

En conséquence, les membres du Conseil syndical :

- Fixent à huit le nombre de Vice-présidents du syndicat mixte intercommunal d'études et de programmation de la frange ouest du plateau de la Brie (SMEP)

- Disent que le Bureau sera constitué du Président et des huit Vice-présidents

Fait à Brie-Comte-Robert, le 08 juin 2018

Jean LAVIOLETTE
Président,

FRANGE OUEST PLATEAU DE LA BRIE
SMEP
77

Reçu en Préfecture : 15/06/2018
Exécutoire le : 08/06/2018
Affiché le 26/06/2018

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

S.M.E.P.

SYNDICAT MIXTE D'ETUDE ET DE PROGRAMMATION EN VUE DE LA REVISION
DU SCHEMA DIRECTEUR LOCAL DE LA FRANGE OUEST DU PLATEAU DE BRIE

* *

*

REÇU
15 JUIN 2018
SOUS-PRÉFECTURE DE TORCY

Nombre de délégués : 27
Présents : 27

SEANCE DU JEUDI 07 JUIN 2018

N° 10-2018
OBJET : Election des Vice-présidents

Par délibération n° 9-2018, le Conseil syndical a fixé à 8 le nombre de vice-présidents.

Le Conseil syndical est invité, dans les mêmes formes que pour l'élection du Président, et sous la présidence de Monsieur Jean LAVIOLETTE, élu Président, à procéder à l'élection des vice-présidents.

Les opérations de vote interviennent conformément aux dispositions réglementaires.

L'élection se déroule au scrutin secret à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection à lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Après un appel de candidature, il sera procédé au déroulement du vote.

En conséquence, il est proposé au Conseil syndical :

- de procéder au déroulement du vote pour l'élection des 8 Vice-présidents.

Premier tour de scrutin :

Election du 1er vice-président :
Candidat : Monsieur Jean-François ONETO

- Nombre de conseillers : 27
- Nombre de votant : 27
- Suffrages exprimés : 27

Monsieur Jean-François ONETO obtient 27 voix (vingt-sept)

Monsieur Jean-François ONETO ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 1er vice-président, et a été immédiatement installé.
Monsieur Jean-François ONETO a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

Ref. 201524 Berger-Levrault (1309)

Premier tour de scrutin :

Election du 2ème vice-président :
Candidat : Monsieur Franck GHIRARDELLO

- Nombre de conseillers : 27
- Nombre de votant : 27
- Suffrages exprimés : 27

Monsieur Franck GHIRARDELLO obtient 27 voix (vingt-sept)

Monsieur Franck GHIRARDELLO ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 2ème vice-président, et a été immédiatement installé.
Monsieur Franck GHIRARDELLO a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

Premier tour de scrutin :

Election du 3ème vice-président :
Candidat : Monsieur Michel PAPIN

- Nombre de conseillers : 27
- Nombre de votant : 27
- Suffrages exprimés : 27

Monsieur Michel PAPIN obtient 27 voix (vingt-sept)

Monsieur Michel PAPIN ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 3ème vice-président, et a été immédiatement installé.
Monsieur Michel PAPIN a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

Premier tour de scrutin :

Election du 4ème vice-président :
Candidat : Monsieur Jean-Marc JUBAULT

- Nombre de conseillers : 27
- Nombre de votant : 27
- Suffrages exprimés : 27

Monsieur Jean-Marc JUBAULT obtient 27 voix (vingt-sept)

Monsieur Jean-Marc JUBAULT ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 4ème vice-président, et a été immédiatement installé.
Monsieur Jean-Marc JUBAULT a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Premier tour de scrutin :

Election du 5ème vice-président :
Candidate : Madame Anne-Laure FONTBONNE

- Nombre de conseillers : 27
- Nombre de votant : 27
- Suffrages exprimés : 27

Madame Anne-Laure FONTBONNE obtient 27 voix (vingt-sept)

Madame Anne-Laure FONTBONNE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée 5ème vice-présidente, et a été immédiatement installée.
Madame Anne-Laure FONTBONNE a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

Election du 6ème vice-président :
Candidat : Monsieur Marcel VILLAÇA

- Nombre de conseillers : 27
- Nombre de votant : 27
- Suffrages exprimés : 27

Monsieur Marcel VILLAÇA obtient 27 voix (vingt-sept)

Monsieur Marcel VILLAÇA ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 6ème vice-président, et a été immédiatement installé.
Monsieur Marcel VILLAÇA a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

Premier tour de scrutin :

Election du 7ème vice-président :
Candidat : Monsieur Jean-Paul GARCIA

- Nombre de conseillers : 27
- Nombre de votant : 27
- Suffrages exprimés : 27

Monsieur Jean-Paul GARCIA obtient 27 voix (vingt-sept)

Monsieur Jean-Paul GARCIA ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 7ème vice-président, et a été immédiatement installé.
Monsieur Jean-Paul GARCIA a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Premier tour de scrutin :

Election du 8ème vice-président
Candidat : Monsieur Laurent GAUTIER

- Nombre de conseillers : 27
- Nombre de votant : 27
- Suffrages exprimés : 27

Monsieur Laurent GAUTIER obtient 27 voix (vingt-sept)

Monsieur Laurent GAUTIER ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 8ème vice-président, et a été immédiatement installé.
Monsieur Laurent GAUTIER a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

Fait à Brie-Comte-Robert, le 08 juin 2018

Jean LAVIOLETTE
Président,

FRANGE OUEST PLATEAU DE LA BRIE
SMEP
77

Reçu en Préfecture : 15/06/2018
Exécutoire le : 08/06/2018
Affiché : 26/06/2018

Ref. 201524 Berger-Levrault (1309)

S.M.E.P.

SYNDICAT MIXTE D'ETUDE ET DE PROGRAMMATION EN VUE DE LA REVISION DU SCHEMA DIRECTEUR LOCAL DE LA FRANGE OUEST DU PLATEAU DE BRIE

* *

*

REÇU
15 JUIN 2018
SOUS-PRÉFECTURE DE TORCY

Nombre de délégués : 27
Présents : 27

SEANCE DU JEUDI 07 JUIN 2018

N° 11-2018
OBJET : Indemnités versées aux Président et Vice-présidents

Le code général des collectivités territoriales détermine le régime indemnitaire des présidents et vice-présidents des syndicats mixtes associant des collectivités territoriales et des groupements de collectivités. Il fixe les barèmes en référence à un pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique (1022 aujourd'hui), et en fonction de la population regroupée au sein du syndicat.

Pour le SMEP, la population prise en compte est la strate de 50 000 à 99 999.

Pour le Président, l'indemnité maximale est égale à 14,77 % de l'indice brut 1022.

Pour les Vice-présidents, l'indemnité maximale est égale à 5,91 % de l'indice brut 1022.

Aussi,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5721-8 et R.5723-1

En conséquence, le conseil syndical :

- Fixe à 14,77 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique le montant brut de l'indemnité mensuelle due au Président à compter du 07 juin 2018.

- Fixe à 5,91 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique le montant brut de l'indemnité mensuelle due aux Vice-présidents à compter du 07 juin 2018.

Délibération adoptée à l'unanimité,

Fait à Brie-Comte-Robert, le 08 juin 2018

Jean LAVIOLETTE
Président,

FRANGE OUEST PLATEAU DE LA BRIE
SMEP
77

Reçu en Préfecture : 15/06/2018
Exécutoire le : 08/06/2018
Affiché le : 26/06/2018

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

S.M.E.P.

SYNDICAT MIXTE D'ETUDE ET DE PROGRAMMATION EN VUE DE LA REVISION DU SCHEMA DIRECTEUR LOCAL DE LA FRANGE OUEST DU PLATEAU DE LA BRIE

* *

*

Nombre de délégués : 27
Présents : 27

REÇU
15 JUIN 2018
SOUS-PRÉFECTURE DE TORCY

SEANCE DU JEUDI 07 JUIN 2018

N° 12-2018
Objet : Vote du Compte de Gestion 2017

Le Conseil du SMEP, réuni sous la Présidence de Monsieur Jean LAVIOLETTE ;

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état de restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant la parfaite concordance des résultats du compte administratif et ceux du compte de gestion du Trésorier Principal ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **1er Janvier 2017 au 31 Décembre 2017**, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

2° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Les membres du Conseil Syndical déclarent que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017, par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait à Brie-Comte-Robert, le 08 juin 2018

Jean LAVIOLETTE
Président,

FRANGE OUEST PLATEAU DE LA BRIE
SMEP
77

Reçu en Préfecture : 15/06/2018
Exécutoire le : 08/06/2018
Affiché le : 26/06/2018

Ref. 201524 Berger-Levrault (1309)

S.M.E.P.

SYNDICAT MIXTE D'ETUDE ET DE PROGRAMMATION EN VUE DE LA REVISION
DU SCHEMA DIRECTEUR LOCAL DE LA FRANGE OUEST DU PLATEAU DE LA BRIE

Nombre de délégués : 27
Présents : 27

SEANCE DU JEUDI 07 JUIN 2018

REÇU
15 JUIN 2018
SOUS-PRÉFECTURE DE TORCY

N° 13-2018
Objet : Vote du Compte Administratif 2017

Vu l'instruction M 14

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales ;

Le compte administratif 2017 fait apparaître les résultats suivants :

Un excédent de fonctionnement de : **+ 41 302,20 €**
Un excédent d'investissement de : **+ 74 202,25€**

Le Président ayant quitté la salle ;

La séance est présidée par Monsieur Jean-François ONETO 1er vice-président,

En conséquence, le conseil syndical :

- Approuve le compte administratif comme défini ci-après :

	Dépenses	Recettes	Reste à réaliser	Résultats
Investissement	0 €	74 202,25 €	Néant	74 202,25 €
Fonctionnement	145 070,74 €	186 372,94 €	Néant	41 302,20 €
Total				**115 504,45 €**

Délibération adoptée à l'unanimité,

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Fait à Brie-Comte-Robert, le 08 juin 2018

Jean LAVIOLETTE
Président,

FRANGE OUEST PLATEAU DE LA BRIE SMEP 77

Reçu en Préfecture : 15/06/2018
Exécutoire le : 08/06/2018
Affiché le : 26/06/2018

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)